



Annulation avenant contrat assurance deces

Par **philippe**, le **03/05/2009** à **18:51**

Bonjour,

mon épouse et moi même avons souscrit une assurance deces bien avant que son etat de santé "se degrade".

mon epouse s'est rendue (à ma demande) à la banque uniquement pour obtenir une Proposition afin de diminuer mon capital garanti et l'etudier ensemble par la suite.

apres cette proposition, la conseillere lui a conseillé de reduire par la même occasion son capital, pretextant que l'on etait déjà assuré par d'autres assurances ...

mon epouse etant sur place, signe l'avenant à son contrat.

au fil de la conversation, mon epouse lui parle de son etat de santé (invalidité, traitement, travail à mi temps)

Que mon epouse n'ai pas eue la lucidité d'évaluer ce qu'elle faisait et signait, je le conçois, mais je ne comprends pas qu'à ce moment, la conseillere (apparaissant au dire de mon epouse) : "embarrassé", ne modifia en rien son : "conseil"

au passage, celle ci lui propose de souscrire un PEL ...

"ce malentendu" s'est passé il y a 10 jours.

Mon epouse voulant se retracter, a contacté la conseillere qui lui signifie cette fois que l'on ne peut malheureusement plus annuler l'avenant au contrat.

as t'on recours ?

merci